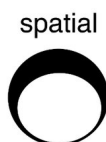


AUTEURS



Nordregio



TU Delft



PAN
POLISH ACADEMY OF SCIENCES



OBJECTIF

L'objectif du projet COMPASS est de fournir un rapport comparatif faisant autorité sur l'évolution des systèmes de gouvernance territoriale et d'aménagement du territoire en Europe entre 2000 et 2016. Il était nécessaire d'actualiser les connaissances sur les systèmes d'aménagement du territoire au sein de l'UE et d'élargir l'analyse à un plus grand nombre de pays en raison de la synergie potentielle avec les politiques sectorielles de l'UE.

Le projet COMPASS compare la gouvernance territoriale et l'aménagement du territoire dans 32 pays européens (les 28 États membres de l'UE et quatre pays partenaires ESPON). De plus, il identifie les tendances des réformes entre 2000 et 2016.

PRINCIPALES CONCLUSIONS

Concernant les systèmes de gouvernance territoriale et d'aménagement du territoire

- × Tous les pays contrôlent le droit de développer ou de modifier l'occupation du sol ou la propriété en utilisant un éventail d'instruments impliquant plusieurs niveaux de gouvernance. Cependant, les modalités sont extrêmement variées.
- × Les principaux objectifs mentionnés dans les outils de planification sont le développement durable, la protection de l'environnement, l'engagement des citoyens, les infrastructures et la croissance économique.
- × Dans une grande majorité des pays, la tendance des allocations des compétences est vers la décentralisation.
 - Les compétences en matière de planification sont redéfinies pour des « régions de planification fonctionnelle » afin de tenir compte de la réalité des flux.

- × Le projet a identifié 251 types d'instruments de planification. Il est difficile de les catégoriser car, généralement, ils ont de multiples fonctions.
 - Les instruments nationaux ont relativement peu évolué entre 2000 et 2016.
 - Les instruments infranationaux ont évolué vers des orientations très diverses (principalement évolution des compétences).
 - Au niveau local, les instruments ont été modifiés ou sont apparus. Les modifications vont principalement vers une simplification et/ou une rationalisation des procédures, une adaptation à la technologie numérique et une participation accrue des citoyens.
- × Au final, les systèmes de planification évoluent afin de corriger les faiblesses et de mieux répondre aux problèmes contemporains. Cette évolution est surtout marquée par une innovation sous la forme d'instruments et de procédures.

Concernant les pratiques de gouvernance territorial et d'aménagement du territoire

- × Les politiques, propositions et réglementations définies dans les instruments d'aménagement du territoire ont une influence directe ou indirecte sur l'orientation et le contrôle du développement spatial. Cependant, dans les pays où les conditions de gouvernance sont plus difficiles et/ou qui ont connu des difficultés depuis la crise financière de 2007: l'influence de la planification a diminué, avec, dans certains cas, peu ou pas d'influence sur les modèles de développement spatial.
- × L'aménagement du territoire aux niveaux national et local (mais pas au niveau infranational) est bien intégré aux politiques du transport, de l'environnement, du patrimoine culturel, du tourisme et de l'énergie mais moins bien aux politiques de l'éducation, de l'énergie, de la santé, du commerce de détails et des déchets.
- × Les pratiques de planification évoluent vers une plus grande intégration des politiques sectorielles, plus de transparence et plus de participation des citoyens. Les instruments sont aussi plus flexibles face au contexte évolutif.

Européanisation

- × L'UE a exercé un impact significatif sur la gouvernance territoriale et les systèmes d'aménagement du territoire entre 2000 et 2016, principalement sur les nouveaux membres. La législation en matière d'environnement et d'énergie, la Politique de cohésion de l'UE avec financement significatif sont les politiques les plus influentes.
- × Il existe peu d'exemples d'une influence ascendante de la gouvernance territoriale et de l'aménagement du territoire nationaux sur le débat au niveau de l'UE.

PRINCIPALES RECOMMANDATIONS

La diversité des contextes en Europe induit qu'il ne peut y avoir de solution unique à la gouvernance territoriale et à l'aménagement du territoire. Mais le projet émet quand même cinq recommandations :

- × Il faudrait renforcer la tendance qui consiste à aller vers des approches plus stratégiques afin de permettre aux systèmes de planification de s'engager plus efficacement dans les politiques sectorielles au niveau de l'UE. Si l'aménagement du territoire se concentre trop sur un rôle régulateur, le risque est réel que l'aménagement du territoire ne soit réduit à la tâche de délivrer des droits de développement.
- × Au vu de la diversité des secteurs politiques à prendre en compte et de l'influence des politiques sectorielles sur l'aménagement du territoire, des efforts d'élaboration de stratégie et d'intégration de politiques dans l'aménagement du territoire devraient être concentrés dans les domaines politiques ayant une forte influence sur le développement territorial tels que l'environnement, l'énergie et les transports.

- × Afin d'assurer une meilleure interconnexions, l'aménagement du territoire doit fonctionner davantage au-delà des frontières administratives, notamment par une coopération basée sur des territoires ou des domaines fonctionnels souples ou flexibles.
- × L'aménagement du territoire et la coopération territoriale devraient utiliser davantage la Politique de cohésion (dont les Fonds ESI) en tant qu'instrument spécifique pour atteindre les objectifs de développement territorial et rendre ces investissements plus efficaces.
- × L'UE doit redynamiser l'Agenda territorial notamment en le liant au potentiel de l'aménagement du territoire et aux défis spécifiques du développement territorial.

PRINCIPALES CONCLUSIONS CONCERNANT LA BELGIQUE

- × Comme pour l'Allemagne, l'Italie, le Royaume-Uni, le Portugal et Roumanie, la Belgique a deux niveaux associé au niveau infranational.
- × Les évaluations révèlent que le degré d'adaptation des instruments de gouvernance territoriale et d'aménagement du territoire en Belgique n'a pas beaucoup changé entre 2000 et 2016 (comme pour le Luxembourg, Suisse, l'Italie, l'Allemagne et Lituanie).
- × En Belgique comme en Espagne, le niveau d'implication des acteurs de l'aménagement du territoire a augmenté entre 2000 et 2016. Cette augmentation est indirectement due à la législation européenne.
- × En terme d'influence de l'UE sur la gouvernance territoriale et les systèmes d'aménagement du territoire :
 - Contrairement à la majorité des pays Nordiques et du Nord-Ouest de l'Europe, la politique de développement rural a une influence significative sur l'aménagement du territoire et sur la gouvernance territoriale.
 - Le Programme urbain de l'UE a des impacts locaux tangibles, grâce à l'inspiration de plans intégrés de régénération urbaine, de partenariats intercommunaux ou de stratégies urbaines durables.
- × En terme d'influence de la gouvernance territoriale et des systèmes d'aménagement du territoire au niveau de l'UE :
 - Lors de la présidence de l'UE, la Belgique (et aussi l'Allemagne et le Luxembourg) a été très influente dans l'élaboration de l'Agenda territorial.
 - La Politique de cohésion de l'UE s'inspire des pratiques belges (et surtout flamandes).

PROPOSITIONS DE RECHERCHES FUTURES

- × Suivre et évaluer régulièrement les réformes en cours en matière d'aménagement du territoire et de leur impact par rapport aux politiques sectorielles de l'UE plutôt que réaliser des études périodiques.
- × Inclure des pays supplémentaires à l'étude (les Balkans, la Moldavie, l'Ukraine, la Biélorussie, la Turquie, la Russie et éventuellement aussi les pays d'Afrique du Nord pourraient être inclus).
- × Faire davantage de recherches pour évaluer la performance de la planification en matière d'orientation et de réaction aux tendances du développement territorial.
- × Renforcer la recherche sur les liens et l'influence mutuelle de la Politique de cohésion et de l'aménagement du territoire.
- × Réaliser davantage de projets permettant aux acteurs locaux et régionaux d'identifier et de développer leur position stratégique dans un contexte territorial plus large.
- × Clarifier les concepts et les termes par la création d'un glossaire annoté multilingue afin de faciliter les échanges internationaux et transculturels.